

L'honorable M. Templeman, du comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 2,
MERCREDI, 18 mars 1903.

Le comité de sélection, chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents, a l'honneur de soumettre son deuxième rapport :

1. Votre comité recommande que le nombre des membres du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, soit augmenté de quarante (40) à quarante-cinq (45);

2. Afin que cette recommandation, si elle est approuvée par le Sénat, puisse prendre immédiatement effet, votre comité recommande la suspension des règles 16e et 17e du Sénat, et que le paragraphe 5 de la règle 80, déjà amendé par l'ordre du Sénat en date du 23 mars 1899, soit de nouveau modifié en la manière suivante :

“5. Le comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, composé de quarante-cinq membres.”

3. Conformément à cet amendement, votre comité recommande que les honorables messieurs Baird, Sir John Carling C.C.M.G., Cochrane, Gillmor et Kerr (Toronto), forment partie du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

4. Votre comité recommande de plus que, pour l'expédition des affaires du Sénat, le présent rapport soit reçu et pris en considération immédiatement.

Le tout humblement soumis,

W. TEMPLEMAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Templeman, Le Sénat s'est ajourné.